

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 12 avril 2023

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Procuration : Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Yves KERISIT, Monsieur Alex KERIVEL, procuration à Monsieur Henri MOAN, Madame Sandra STEPHAN, procuration à Madame Carine GUILLO
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur Evenat prend la parole et indique qu'il n'y a pas eu de conseil municipal depuis le 7 décembre. La loi impose cependant de faire au minimum un conseil par trimestre. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y avait pas de sujet pour se réunir avant ce jour. Il ajoute cependant qu'il veillera à respecter ce délai les prochaines fois.

Monsieur le Maire fait l'appel puis demande au Conseil Municipal d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Compte administratif et budget de la caisse des écoles
- Proposition acceptée à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil de valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2022.

Monsieur Henri Moan demande si les modifications ont été faites sur les délibérations, conformément à ce qu'il avait fait remarquer lors du précédent conseil municipal. Il lui est répondu que le nécessaire a été fait en lien avec le service du contrôle de légalité en préfecture.

- Compte rendu approuvé : à l'unanimité

COMPTES DE GESTIONS ET COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES

- LOTISSEMENT

Monsieur Kérisit présente les comptes du lotissement. Maintenant que tous les terrains sont vendus, Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de clôturer le budget annexe du lotissement «

l'Eco Quartier de Kervillou » à la date du 31 Décembre 2022, et de procéder à la reprise du résultat dans le budget principal de la commune.

➤ Proposition acceptée à l'unanimité des présents

- CCAS

Présentation faite par Monsieur Kérisit

➤ Le compte est approuvé à l'unanimité des présents

- CAISSE DES ECOLES

Présentation faite par Monsieur Kérisit. Monsieur Moan indique qu'il n'a pas été convoqué lors de la dernière réunion de la caisse des écoles alors qu'il représente l'Amicale Laïque.

Monsieur Kérisit explique que le déficit provient du prix des repas qui est resté à 2,50 €, ce qui est nettement en dessous du coût de production. Malgré tout, le prix des repas ne sera pas augmenté pour ne pas alourdir le budgets des familles modestes.

Il est également à signaler que les comptes comprennent à la fois la garderie et les recettes « cantines » provenant de l'école Diwan.

➤ Le compte est approuvé à l'unanimité des présents

- SPANC

Présentation par Monsieur Kérisit. La communauté de communes lancera en 2023 une campagne de contrôles sur Pont-Croix. En 2026, si la communauté de communes prend effectivement la compétence eau et assainissement, ce budget disparaîtra.

➤ Le compte est approuvé à l'unanimité des présents

PRESENTATION DU BUDGET DE LA CITE MUSICALE

Monsieur le Maire explique que le budget de la Cité Musicale a été voté mi-décembre par son conseil d'administration et qu'à cette date certaines factures n'étaient pas encore reçues ni enregistrées, ce qui explique les légères différences entre le document voté par le Conseil d'administration en décembre et les chiffres définitifs.

Monsieur Moan indique que la chapelle Saint Vincent doit être louée par la commune, qui en est propriétaire et non par la Cité Musicale.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

La présentation du compte administratif est effectuée par Monsieur Kérisit.

La charge de personnel s'alourdit. Jeanine Guillou indique que plus de la moitié du budget de fonctionnement de la commune va au personnel. Monsieur le Maire lui répond qu'il y a eu des départs en retraite avec quelques semaines en doublons pour la bonne continuité des services. D'autre part en 2022 une prime inflation a été allouée au personnel. Des congés maladie ont entrainer des coûts supplémentaires car des intérimaires ont du être recrutés. Monsieur le Maire poursuit en indiquant que toutes les équipes ont été renforcées, les besoins de la commune sont couverts. De nouveaux postes sont créés pour proposer de nouveaux services (agence postale communale, service de carte d'identité et passeport). Pour ces nouveaux postes, tout comme celui

de conseillers numériques, des aides financières sont apportées par l'Etat et La Poste apporte également une contribution, ce qui diminue la charge financière.

Monsieur Moan et Madame Guillon interrogent Monsieur le Maire sur le bail et la pose des fenêtres dans l'aile Est du Petit Séminaire. Monsieur le Maire leur répond que Monsieur Manceau a racheté les fenêtres de la partie dont il est propriétaire. Le bail a été rompu à la suite de désaccords sur la coordination des travaux.

Monsieur Moan demande pourquoi la mairie a financé une partie de l'impression des documents liés à l'exposition Durest. Monsieur le Maire répond que suite au refus de l'association de gérer des questions financières une solution d'urgence a été prise en utilisant la régie de recette de la Cité Musicale, le Trésorier refusant de créer une régie de recette pour le budget communal. Les réimpressions ont ensuite été payées par la Cité Musicale.

Monsieur Kérisit poursuit en indiquant que l'ensemble des subventions pour les travaux d'aménagement des abords du Séminaire ont été reçues, mais que l'enveloppe des travaux a été dépassée.

- Le compte est approuvé selon le vote : 4 voix contre, 14 voix pour

AFFECTATION DES RESULTATS

1- SPANC

- Accepté à l'unanimité des présents

2- Lotissement

- Accepté à l'unanimité des présents

3- Caisse des écoles

- Accepté à l'unanimité des présents

4- CCAS

Accepté à l'unanimité des présents

BUDGETS ANNEXES PREVISIONNELS

1- SPANC

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

- Vote : unanimité.

2- Caisse des écoles

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

- Vote : unanimité.

3- CCAS

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

- Vote : unanimité.

TAUX ET TAXES LOCALES

Concernant la taxe foncière Monsieur le Maire propose de maintenir le taux à l'identique.

➤ Vote : unanimité.

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes va augmenter de 100 % la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Une question est posée sur les logements vacants. Monsieur le Maire répond que sur cette question il faut avancer progressivement.

Les bases locatives vont augmenter de 7 % par décision de l'Etat.

BUDGET COMMUNAL PREVISIONNEL

Monsieur le Maire indique que le budget est impacté par l'augmentation massive du coût du gaz dont le prix a été multiplié par 10. Ce problème est partagé par 90% des communes du Finistère suite à un achat groupé via le SDEF.

Il est demandé si le recensement bénéficiait d'une aide financière. Monsieur le Maire répond que le chiffre n'a pas encore été communiqué. Suite aux nouveaux recensements. Nous savons désormais que la commune compte 1702 habitants, soit une hausse de 8,5%. En parallèle, le nombre de résidences secondaires baisse. Pont-Croix est donc une des communes les plus attractives du Cap-Sizun.

Dominique Evenat se fait le rapporteur de plusieurs usagers qui estiment que la Vélo route est trop large au niveau du quai. Il propose que des chicanes soient installées à cet endroit pour limiter la vitesse. Monsieur le Maire répond que la norme à respecter est de 3 m de large. L'ensemble de la Vélo route est géré par les espaces verts de la Communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz.

Madame Guillou s'étonne que la commune de Pont-Croix puisse financer de tels investissements, chaque année, les projets augmentent. Monsieur le Maire répond qu'il est important de pouvoir inscrire des projets. Si les financements ne sont pas aussi importants qu'espérés, les projets seront alors revus à la baisse. Le risque, c'est de ne rien inscrire et donc de ne plus rien faire. Si la commune n'a pas de projet il n'y aura aucun financement. Parmi les projets proposés par la majorité, qu'est-ce qui n'est pas raisonnable interroge Monsieur le Maire. Monsieur Moan rétorque qu'il faudrait que les subventions soient sécurisées. Monsieur Kérisit précise qu'en 2024 la commune sera au plus bas des annuités d'emprunt. Il faut prévoir 700 000€ d'emprunt en 2023. Il ajoute que la gestion financière de la commune est saine. Le budget est à voir comme un plan pluriannuel d'investissement.

➤ Le budget est approuvé selon le vote : 4 voix contre, 15 voix pour

BUDGETS ANNEXES PREVISIONNELS

1- SPANC

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

➤ Vote : unanimité.

2- Caisse des écoles

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

➤ Vote : unanimité.

3- CCAS

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

- Vote : unanimité.

SUPPRESSION DE LA LOCATION DES TERRASSES

Compte tenu de la conjoncture difficile, il est proposé à l'assemblée de supprimer la location des terrasses pour les commerces. Pour la saison 2023, il faudra revoir le prix au mètre carré sur l'ensemble de la commune pour une meilleure équité.

- Proposition acceptée à l'unanimité

Monsieur Moan indique que les compteurs doivent être au nom de l'exploitant. Monsieur le Maire lui répond que dans le cas du zinc de Lucie sur le quai, les consommations de 2021 du jardin partagé et des toilettes publiques sont déduites du montant de la facture, ce qui permet de connaître le montant des consommations de l'exploitant.

DEMANDES DE DSIL

Monsieur le Maire présente les plans de financement pour le projet de Keridreuff et de revitalisation commerciale.

- Proposition acceptée à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire présente le projet de réduction de la vitesse des véhicules motorisés dans le quartier de Keridreuff et l'aménagement des abords de la place de la République permettant une sécurisation des piétons. Ces travaux peuvent bénéficier de ce programme de subvention.

- Proposition acceptée à l'unanimité

MODIFICATION DU REGLEMENT DU SPANC

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement du SPANC.

- Proposition acceptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Madame Guillou annonce qu'un agriculteur de Lanéon part bientôt à la retraite. Elle souhaite savoir s'il y a un repreneur pour les terres qui sont communales. Monsieur le Maire répond qu'il y a 2 projets arrivés à ce sujet. Il faut que ces terres soient cultivées en agriculture biologique. Deux options se présentent : installer un jeune agriculteur qui veut se lancer ou choisir de conforter une exploitation existante.
- Madame Guillou s'inquiète que les trottoirs soient souvent utilisés pour du stationnement alors que la sécurité des piétons est très importante. Monsieur le Maire lui répond que si le

civisme ne fonctionne plus, il faudra alors sanctionner. On est obligé de mettre des obstacles pour limiter la vitesse des véhicules motorisés et ainsi protéger les piétons.

- Madame Guillou demande qu'au prochain conseil municipal soit mis à l'ordre du jour le projet de construction du nouvel EHPAD. Monsieur le Maire lui répond que ce projet pourra effectivement être présenté à l'ensemble du Conseil municipal.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 22h15.

Fait et affiché à Pont-Croix le 20 avril 2023

Le Maire
Benoît Lauriou

